



PARCOURS TYPES DES NOUVEAUX ARRIVANTS À LAVAL

Ce projet est inscrit au Plan d'action régional en immigration, diversité culturelle et inclusion de Laval, 2017-2019, coordonné par la Ville de Laval et soutenu par la Table régionale en immigration, diversité culturelle et inclusion de Laval (TRIDIL). Il est issu des travaux du Comité terrain pour l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et réfugiées à Laval.

Les démarches réalisées par les personnes immigrantes qui souhaitent s'installer de façon permanente au Canada, et plus particulièrement au Québec, débutent bien avant leur arrivée en sol lavallois. Elles se font dans le cadre d'un programme d'immigration particulier balisé par des critères d'admissibilité. Les parcours types qui vous sont proposés ici décrivent le parcours en fonction de la catégorie d'immigration à partir de l'arrivée dans la ville de destination, à savoir Laval. Au-delà des étapes mentionnées, les personnes immigrantes poursuivent leur intégration à la société.

CE DOCUMENT COMPREND QUATRE PARCOURS TYPES POUR LES CATÉGORIES SUIVANTES :

IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

REGROUPEMENT FAMILIAL

RÉFUGIÉ

DEMANDEUR D'ASILE

OBJECTIFS:

Améliorer les connaissances des intervenants sur les processus d'intégration selon les catégories retenues.

Renforcer l'utilisation d'un langage commun entre les différents partenaires lavallois en matière de parcours d'immigration.

Diriger plus efficacement les nouveaux arrivants vers les intervenants et les ressources appropriées.

CODE DE LECTURE

Chaque fiche présente en ordre chronologique les étapes types à travers lesquelles la personne immigrante peut ou devrait passer.

Le code de couleurs des encadrés indique qui réalise l'action :

Partenaires du MIDI (ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion)

Personne immigrante

Services publics

Les divisions des encadrés précisent le rôle de chacun :

- **Qui :** la personne ou l'organisation qui réalise l'action
- **Avec qui :** la personne ou l'organisation qui peut soutenir l'action
- **Après de :** l'organisation qui offre le service

- Flèche pleine : étape principale
-→ Flèche pointillée : étape associée



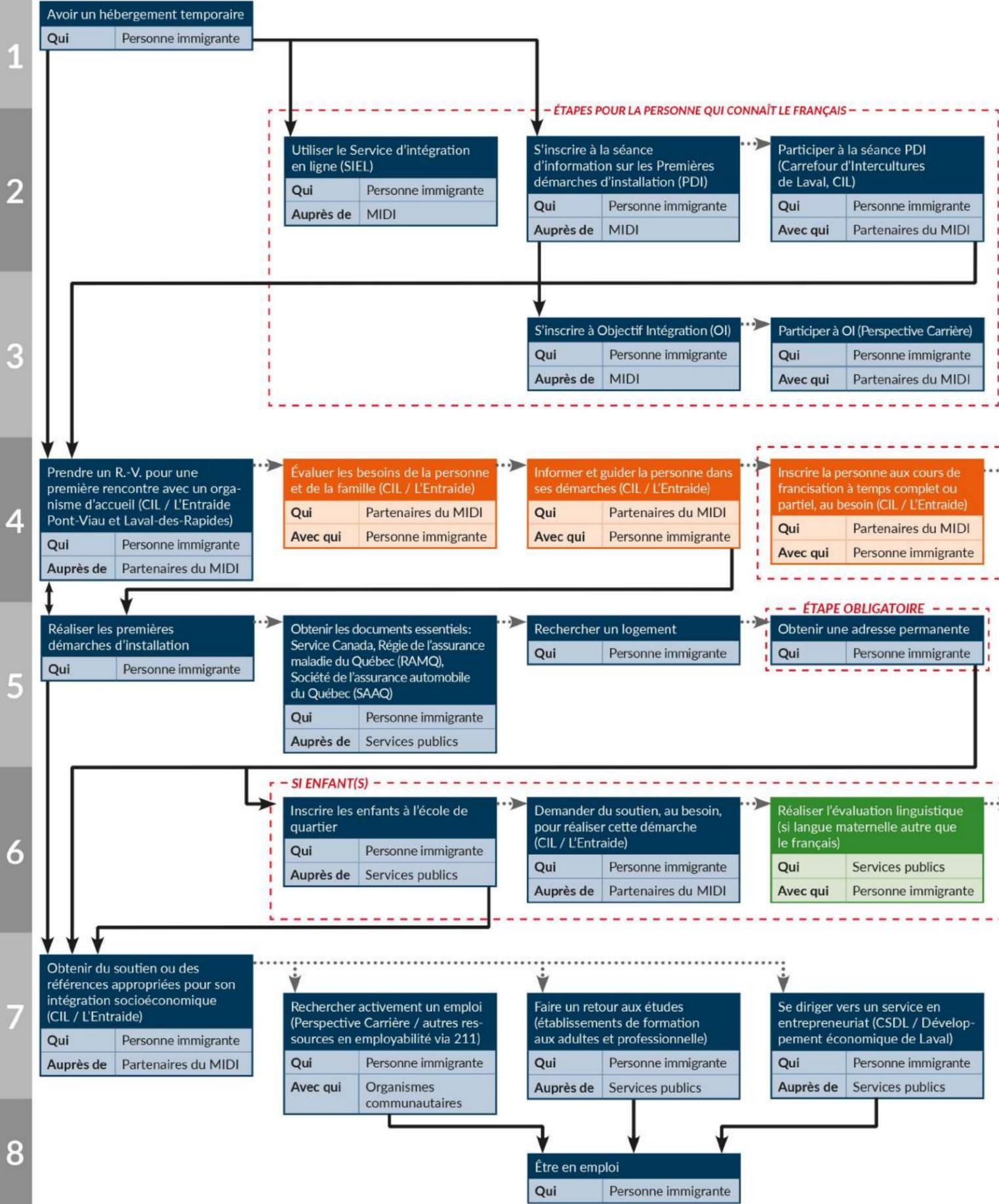
PARCOURS TYPE: IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

- ✓ **Travailleurs qualifiés**
- ✓ **Gens d'affaires**
 - Entrepreneurs
 - Investisseurs
 - Travailleurs autonomes

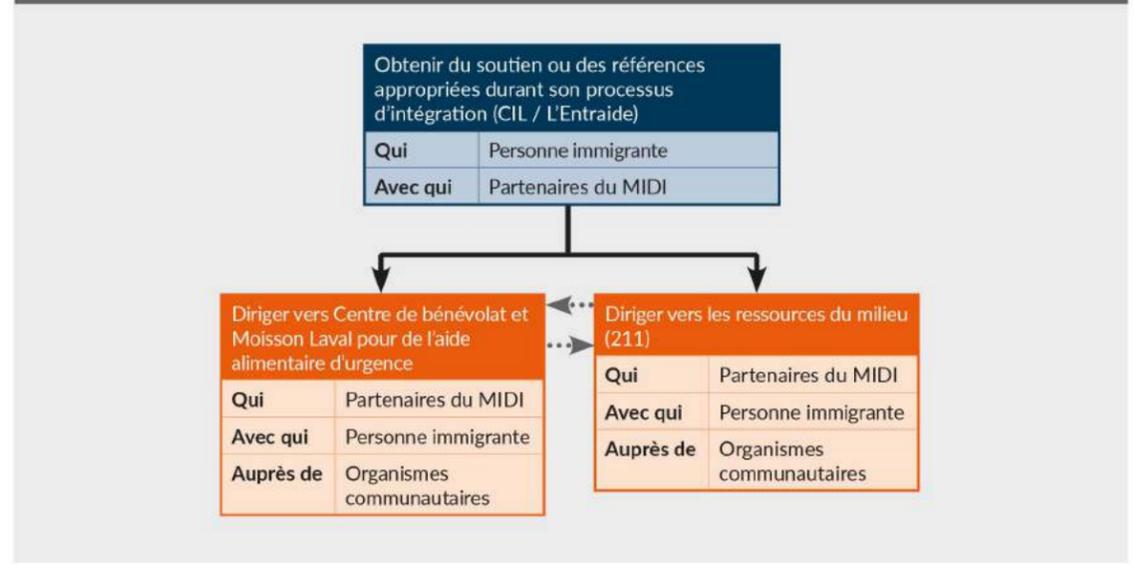
Important: la date d'expiration indiquée sur le « Document de confirmation de résidence permanente » et le « Certificat de sélection du Québec » fait référence à la date limite à laquelle la personne immigrante peut entrer au Canada ou au Québec, et non pas à l'expiration desdits documents. Ces documents restent valides et doivent être conservés par la personne immigrante.

La majorité des démarches sont volontaires. N'hésitez pas à diriger la clientèle vers les organismes d'accueil.

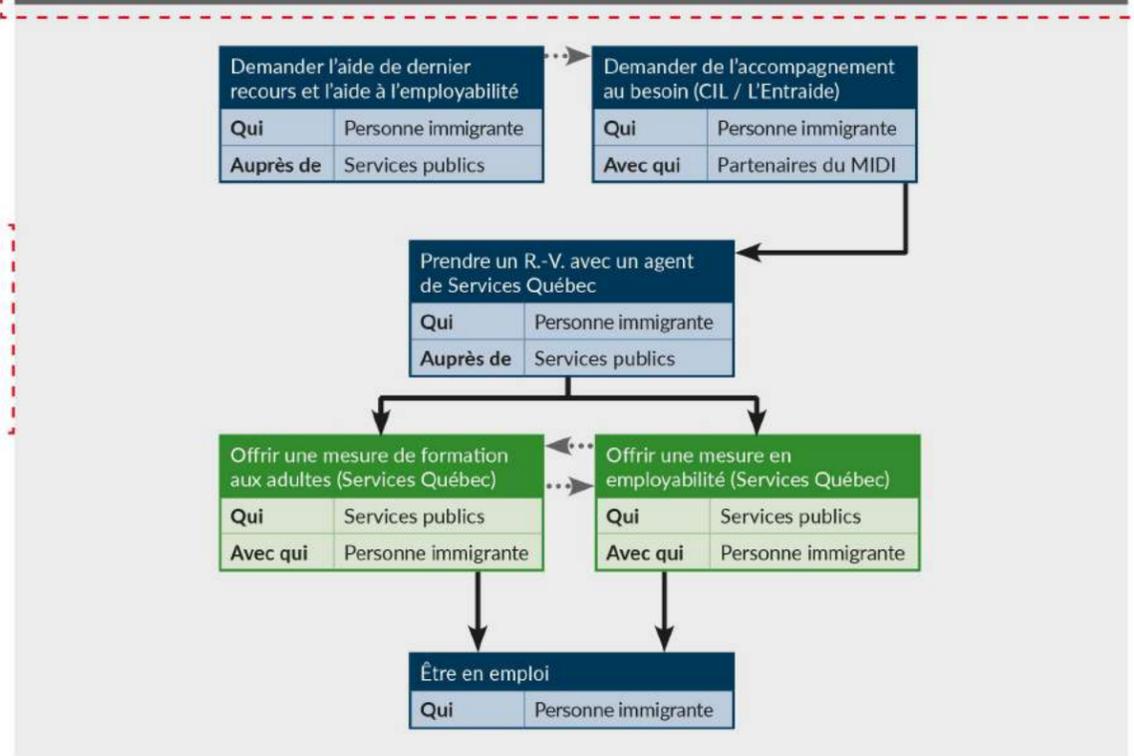
PARCOURS TYPE : IMMIGRATION ÉCONOMIQUE



SOUTIEN SUPPLÉMENTAIRE EN TOUT TEMPS



SI SANS RESSOURCES FINANCIÈRES APRÈS 3 MOIS



SERVICES MUNICIPAUX : LIGNE INFO 311

SERVICES SANTÉ ET SOCIAUX : LIGNE INFO 811

SERVICES COMMUNAUTAIRES ET SOCIAUX : LIGNE INFO 211



PARCOURS TYPE: REGROUPEMENT FAMILIAL

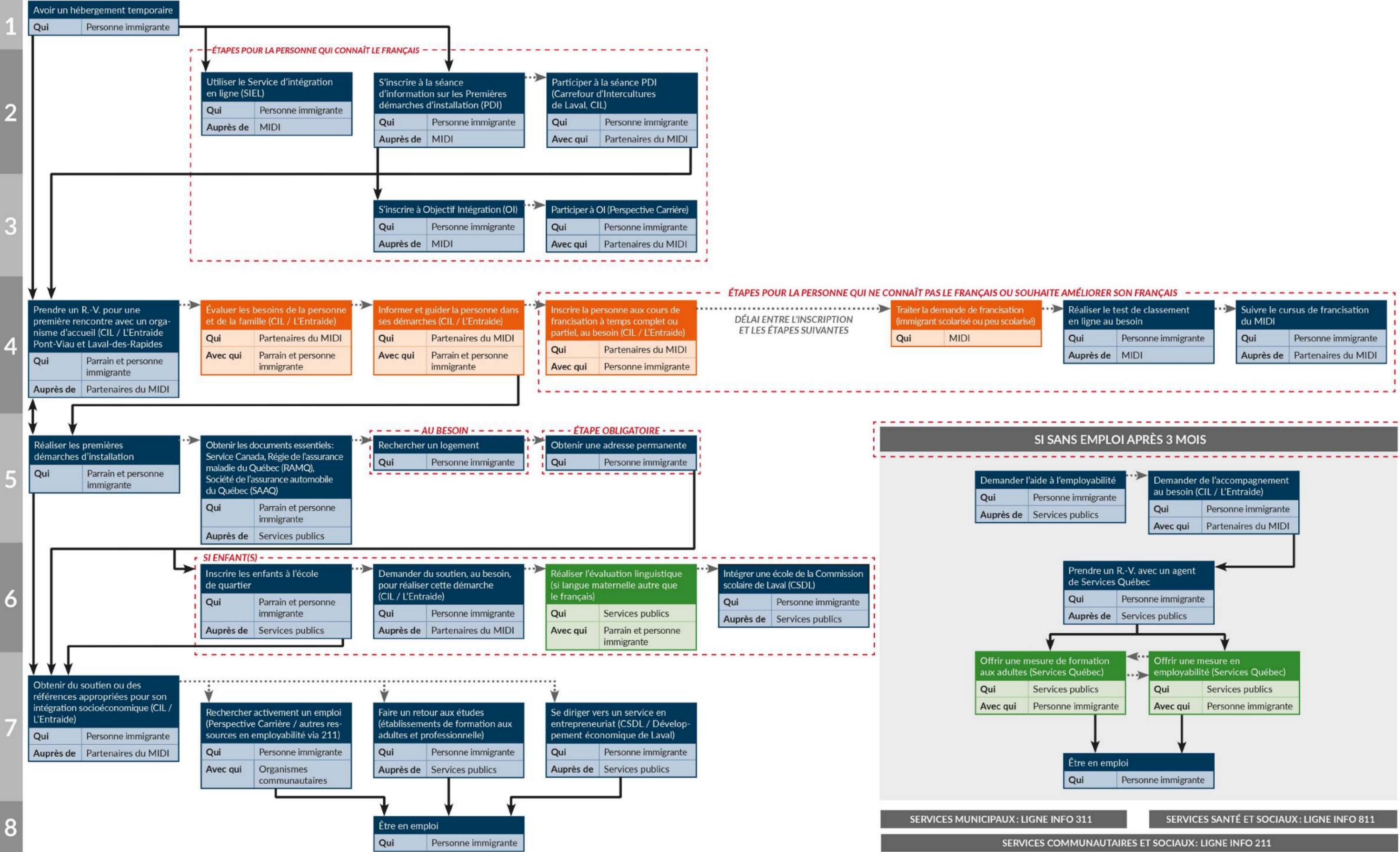
Le parrain (garant) est une personne âgée de 18 ans et plus qui s'engage par contrat, auprès du gouvernement, à subvenir aux besoins essentiels de la ou des personnes qu'elle parraine.

Durée du parrainage:

- Si la personne parrainée est un(e) époux(se) / conjoint(e) de fait / partenaire conjugal(e): **3 ans**
- Si la personne parrainée est un enfant à charge de moins de 16 ans: **10 ans** ou jusqu'à sa majorité (18 ans), selon la plus longue des deux périodes
- Si la personne parrainée est un enfant à charge de plus de 16 ans: **3 ans** ou jusqu'à l'âge de 25 ans, selon la plus longue des deux périodes
- Si la personne parrainée est un parent: **10 ans**

Important: la date d'expiration indiquée sur le « Document de confirmation de résidence permanente » et le « Certificat de sélection du Québec » fait référence à la date limite à laquelle la personne immigrante peut entrer au Canada ou au Québec, et non pas à l'expiration desdits documents. Ces documents restent valides et doivent être conservés par la personne immigrante.

PARCOURS TYPE : REGROUPEMENT FAMILIAL





PARCOURS TYPE : RÉFUGIÉ

Personne qui fuit des conflits armés ou la persécution en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques (ONU, Convention relative au statut des réfugiés).

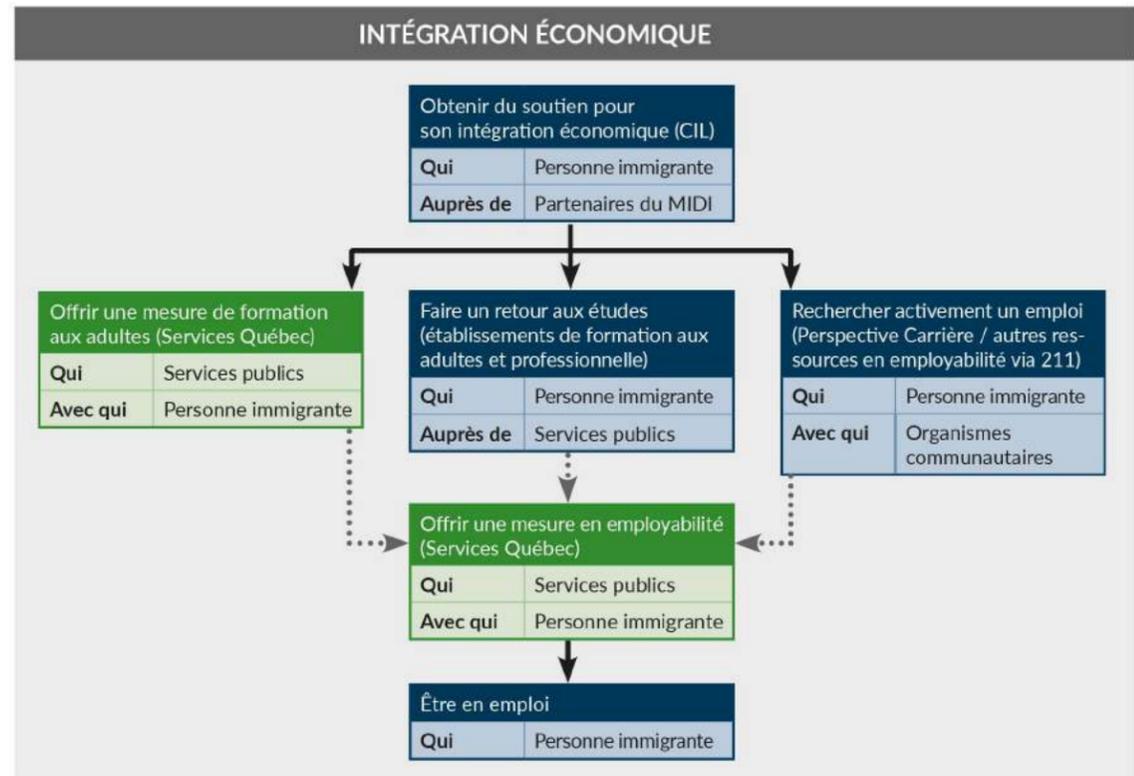
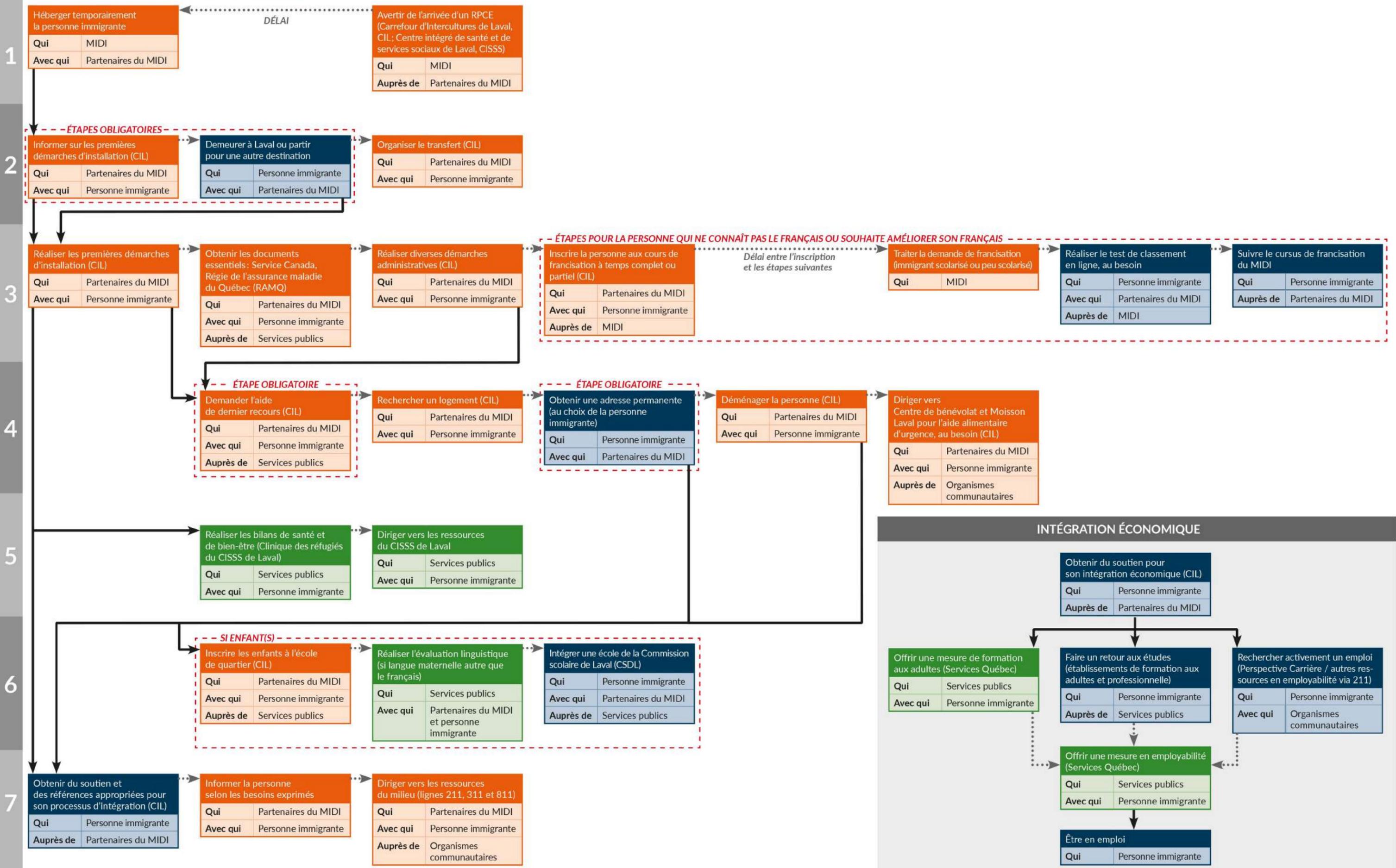
- ✓ **Réfugiés pris en charge par l'État (RPCE)**
Les réfugiés pris en charge par l'État sont accueillis par des représentants du Québec et sont soutenus dans leur établissement et leur intégration par un organisme d'accueil (parcours 0-1 an).
- ✓ **Réfugiés parrainés**
Ils sont accueillis et soutenus financièrement par les parrains pour une période d'un an. Ils ont accès aux services des partenaires du MIDI, avec ou sans l'accompagnement des parrains.

Types de parrainage: organisme de parrainage, parrainage collectif, groupe de cinq.

Important: la date d'expiration indiquée sur le « Document de confirmation de résidence permanente » et le « Certificat de sélection du Québec » fait référence à la date limite à laquelle la personne immigrante peut entrer au Canada ou au Québec, et non pas à l'expiration desdits documents. Ces documents restent valides et doivent être conservés par la personne immigrante.

À noter: pour les réfugiés parrainés, l'aide de dernier recours est exclue pour la première année.

PARCOURS TYPE : RÉFUGIÉS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT





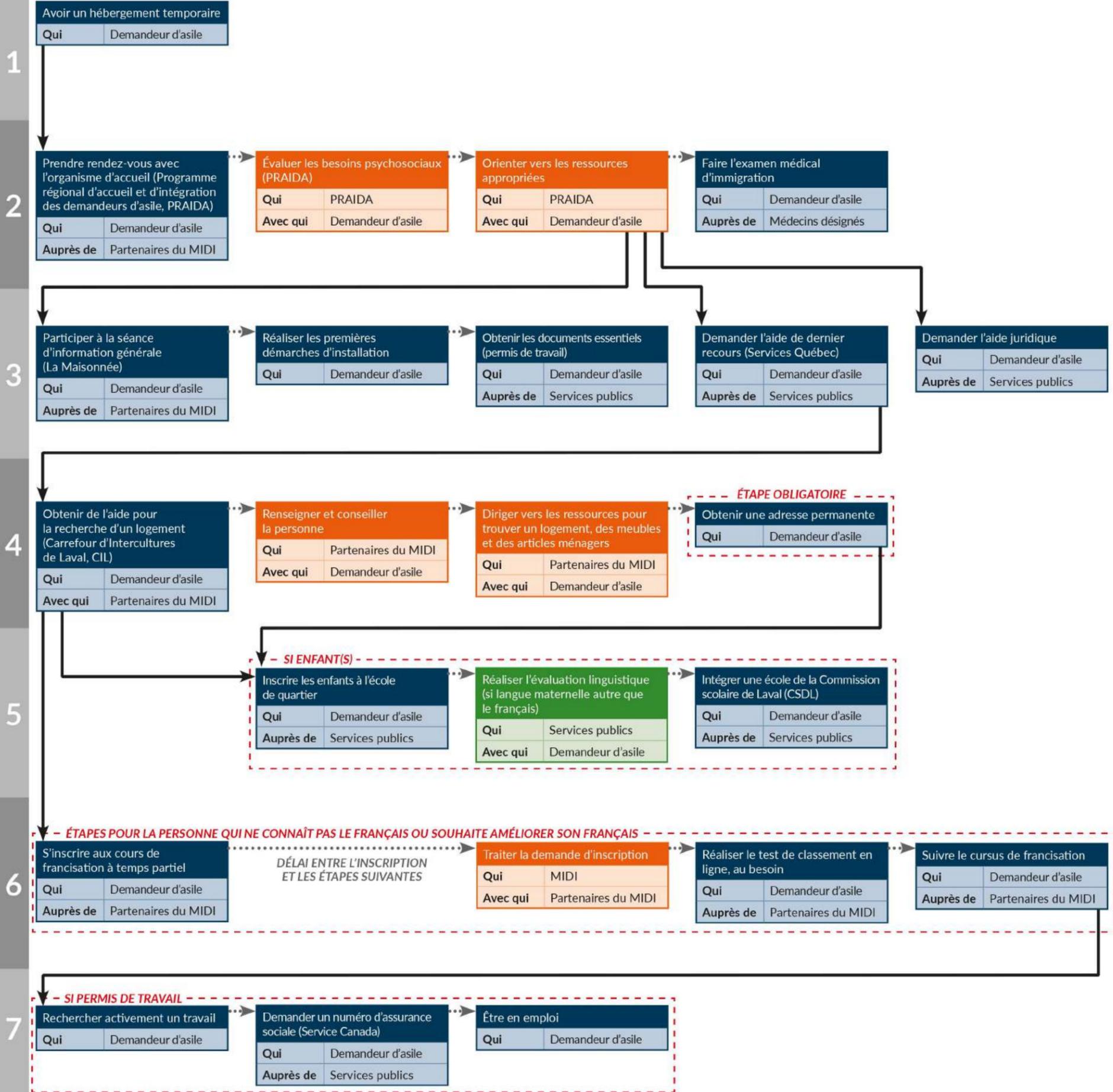
PARCOURS TYPE: DEMANDEUR D'ASILE

- Personne qui revendique être un(e) réfugié(e) au sens de la Convention de Genève et dont la demande est en cours d'examen.

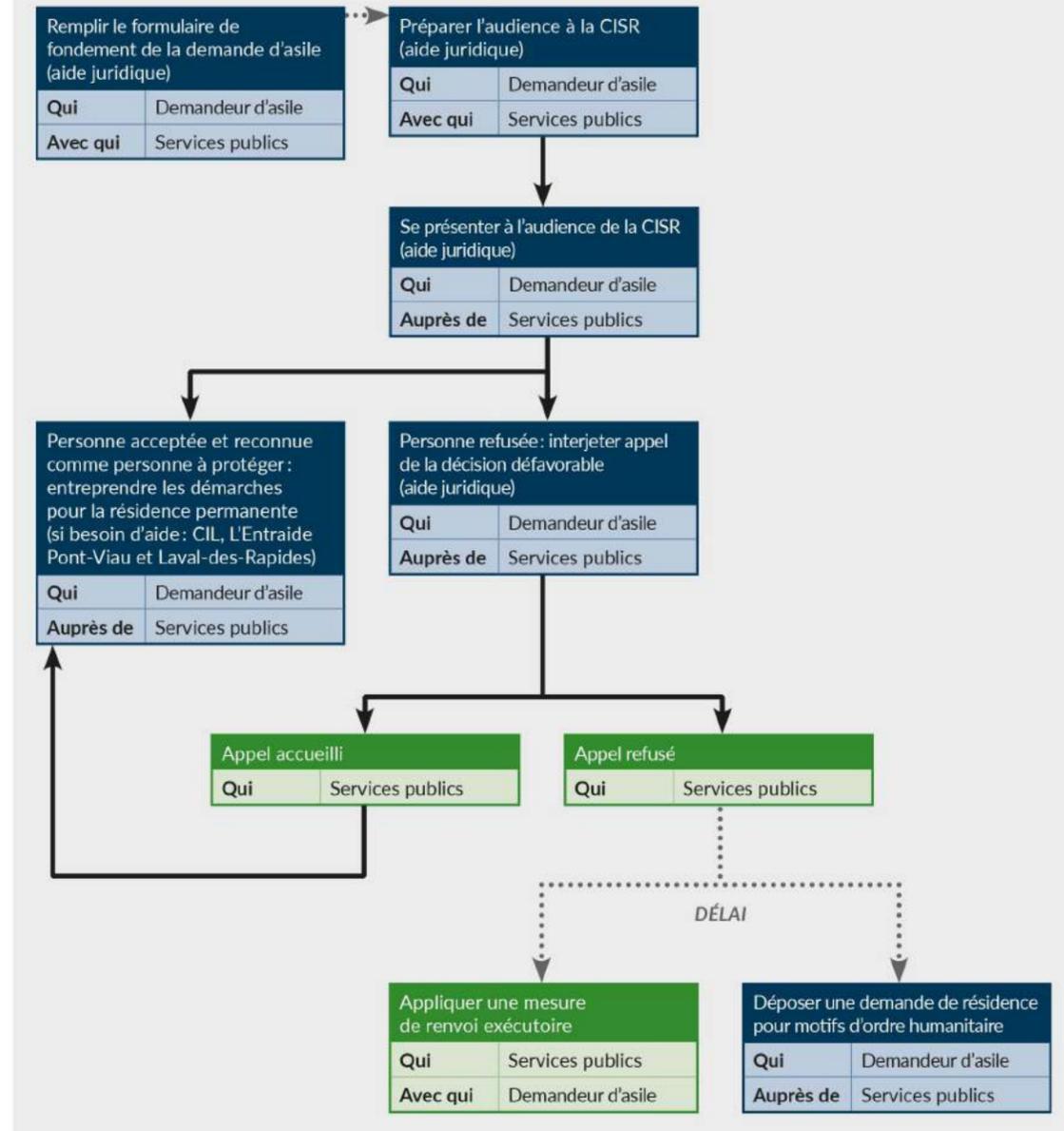
Important : le « Document du demandeur d'asile » (IMM1442B - Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) reste valide pendant la durée de l'examen du dossier à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) même si la date d'expiration indiquée est échuée. Le document est émis une seule fois.

La majorité des démarches sont volontaires. N'hésitez pas à diriger la clientèle vers les organismes d'accueil.

PARCOURS TYPE : DEMANDEUR D'ASILE



COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ (CISR)



SERVICES MUNICIPAUX : LIGNE INFO 311

SERVICES SANTÉ ET SOCIAUX : LIGNE INFO 811

SERVICES COMMUNAUTAIRES ET SOCIAUX : LIGNE INFO 211

Dépôt légal

- Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

- Bibliothèque et Archives Canada, 2019

Merci aux organisations qui ont collaboré au projet :

Carrefour d'Intercultures de Laval

Centre de bénévolat et Moisson Laval

Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval

Collège Montmorency

Comité de développement local de Chomedey

Le Relais communautaire de Laval

Ville de Laval

Ce projet a été réalisé dans le cadre du Programme *Mobilisation-Diversité* pour la région de Laval, grâce à la participation financière de :

